

COMMUNE DE CHAMPLOST
Compte-rendu sommaire de la
réunion du Conseil Municipal du 28 janvier 2016

Présents : M. Jean-Louis QUÉRET (Maire), M. François GENREAU, Mme Valérie GOUDON (Adjoints), Mmes Maryline ARMONGON, Christiane BOCAT-MONNET, Yvette PREVOST, Ms Pierre CHICON, Patrice COMBAL, Jean-Raymond COMPERAT, Julien MILLARD, Alain PERQUY,

Absente excusée ayant donné pouvoir :

BERCIER Sophie ayant donné pouvoir à PRÉVOST Yvette
LORIN Gwénaél ayant donné pouvoir à GENREAU François
QUARTIER David ayant donné son pouvoir à PERQUY Alain
SEILLIEBERT Christophe ayant donné soin pouvoir à M. QUÉRET Jean-Louis

Secrétaire de séance : PERQUY Alain.

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 16 décembre 2015 :

Avant de commencer, M. Jean-Raymond COMPÉRAT fait remarquer que dans le dernier compte-rendu (délibération n° 2015/066) il a été rapporté que le règlement d'exploitation concerne les parcelles 1 et 4 au lieu de 1 et 2. Les membres du conseil prennent acte de la demande de rectification, cependant M. le Maire précise que l'erreur avait été vue et rectifiée en ce qui concerne l'envoi de la délibération en Préfecture.

Les Conseillers approuvent le précédent compte-rendu du conseil municipal et signent le registre des délibérations.

Rajout à l'ordre du jour :

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir rajouter deux points à l'ordre du jour.

- Remboursement destruction récolte de colza M. LEPRUN à Vachy.
- Report de contrat pour surplus de travail

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité POUR.

Ordre du jour :

2016/001 : Remboursement destruction récolte de colza M. LEPRUN de Vachy.

M. le Maire fait part aux Conseillers Municipaux que lors des travaux de construction des réseaux de transfert d'assainissement à Vachy, M. Franck Leprun a accepté que l'on traverse un champ qu'il cultive et qu'il est de bon gré de rembourser le montant de la récolte abîmée. La bande de terrain concernée fait 10 m de largeur sur une longueur d'environ 200 m soit une surface de 2000 m². La récolte étant d'environ 40 quintaux à l'hectare au prix de 40,00 € le quintal, l'indemnisation s'élève donc à 320 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité POUR.

2016/002 : Contrat pour surplus de travail.

M. le Maire explique que Laurence DEROUET a repris le travail, il n'en reste pas moins à effectuer une mise à jour aussi bien dans le travail de mairie que dans celui de la bibliothèque. Aussi, il demande de bien vouloir reconduire de deux mois le contrat de travail de la personne ayant effectué le remplacement (à temps partiel 15H50 par semaine), et ce, jusqu'au 04 mars 2016.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité POUR.

2016/003 : Désignation des représentants du Syndicat Mixte du bassin versant de l'Armançon.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le nouveau découpage territorial s'accompagne d'un regroupement des SIVU et des syndicats autonomes. Pour ce faire, un gros syndicat de rivière regroupant 260 communes va être formé ce qui entraîne la dissolution du SIVU du Créanton et de la Brumance (au 31 décembre 2015). Chaque commune devant être représentée dans ce syndicat, qui s'appellera Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon, par un titulaire et un suppléant, M. le Maire demande, s'ils sont d'accord, de nommer en titulaire M. François GENREAU et en suppléant M. Gwénaél LORIN, ceux-ci étant les représentants de la commune dans l'ancien SIVU.
Le Conseil Municipal vote à l'unanimité Pour.

2016/004 : Maintenance de l'éclairage public.

M. le Maire informe le conseil municipal que l'organisation financière de la maintenance préventive du réseau d'éclairage public permet de donner aux communes le coût forfaitaire annuel par point lumineux de cette prestation proposée par le Syndicat Départemental d'Electrification de l'Yonne. Les communes ont la possibilité de choisir entre 1, 3, 6 ou 11 visites annuelles. Le montant forfaitaire annuel proposé tient compte de la part apportée par le SDEY de 20% du montant TTC.

Coût annuel : - pour 1 visite annuelle 2 € par point lumineux.
- pour 3 visites annuelles 14 € " "
- pour 6 visites annuelles 18 € " "
- pour 11 visites annuelles 25 € " "

M. le Maire explique qu'il pense qu'un entretien annuel suffit dans la mesure où la Communauté de Communes de Seignelay / Briennon met en place ce service avec des coûts à priori plus avantageux et propose donc au conseil municipal de ne prendre qu'un entretien par an par le SDEY et le passage 1 fois par mois l'hiver et deux fois par mois l'été de la CCSB.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité POUR.

2016/005 : Programme de travaux forestiers O.N.F. 2016.

M. le Maire fait lecture, en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, du programme d'actions préconisé par l'ONF pour la gestion durable de notre patrimoine forestier.

Ces travaux sylvicoles subventionnés sont dans la parcelle 2 :

- Le cloisonnement sylvicole.
- Dégagement manuel des régénérations naturelles.

Le montant HT estimé est de : 5 400,00 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité POUR.

2016/006 : Adhésion VITAVIE pour 2016.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir reconduire l'adhésion à l'Association VITAVIE dont le siège est à Briennon sur Armançon, ce qui nous permet de bénéficier pour des travaux divers que nos employés n'ont pas le temps de faire. L'adhésion est de 84,00 € / an et nous permet de profiter de tarifs avantageux suivant devis.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité POUR.

Questions diverses :

A°) Repas conseillers :

Le repas des conseillers n'ayant pas pu se faire en fin d'année à cause des élections, M. le Maire demande à chacun de bien vouloir donner ses dates possibles.

B°) Ouverture sur parking salle des fêtes :

Les riverains ayant demandé de pouvoir pratiquer des ouvertures sur le parking de la salle des fêtes, M. le Maire demande que ce cas soit étudié rapidement par la commission ad hoc afin de rendre réponse aux riverains le plus rapidement possible.

C°) Chemin rural dit sentier de Prunelles à Bellechaume :

Le conseil municipal charge M. François GENREAU de prendre contact avec M. DELELIGNE, géomètre expert à Saint-Florentin afin de reprendre ce dossier depuis la vente du chemin à un riverain en 1990, et ce, à partir de documents irréfutables. Le conseil souhaite que ce dossier, qui date de plus d'1/4 de siècle soit enfin réglé et qu'un bornage définitif soit effectué sur le terrain selon les règles de loi en vigueur.

D°) Bulletin municipal :

Christophe SEILLIEBERT, absent ce soir a demandé aux membres de la commission communication de se réunir fin de semaine prochaine pour finaliser le bulletin municipal. Plusieurs associations n'ont pas encore donné leur texte, un dernier rappel leur sera fait et sans nouvelle de leur part, le bulletin sera bouclé comme tel.

E°) Travaux de voirie :

Les travaux « rue de Chatton » devraient se terminer courant février. Les travaux « ruelle des Blanchisseurs » sont commencés et seront terminés avant le 15 février, si le temps le permet.

F) Fuite sur la conduite d'eau de Champlost :

M. David QUARTIER, en charge du contrôle des réservoirs d'eau potable nous a signalé une baisse anormale du niveau dans le réservoir desservant Champlost, Chatton, Vaudupuits et Boudernault ainsi que Mercy. Il semblerait qu'il y ait une fuite indétectable à l'œil nu. Nous allons profiter de la société P.M.H. qui est sur place et spécialisée dans la détection des fuites pour pouvoir savoir exactement s'il y a fuite et où.

G) Diagnostic des réseaux d'eau potable :

Suite aux repérages des réseaux d'eau effectués par la société P.M.H. d'établir un diagnostic, plusieurs administrés se sont plaints de trace de peinture laissées sur les crépis. Après renseignements auprès de cette société, ces traces utiles pour les repérages ne seront plus visibles après deux ou trois semaines.

H) Réunion Publique :

Une réunion publique concernant les raccordements individuels au réseau d'assainissement de Vachy/Prunelles aura lieu prochainement à la salle des fêtes de Vachy.

I) Affouages :

La coupe des affouages ayant commencé, M. le Maire demande aux trois garants de bien vouloir en suivre l'évolution.

La séance est levée à 22h40

Vu par nous, Jean-Louis QUÉRET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 08 février 2016, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 avril 1882

Le Maire,
Jean-Louis QUÉRET

